

MINISTÈRE D'ÉTAT  
AFFAIRES CULTURELLESDIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE

MONUMENTS HISTORIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2 modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 et par le décret du 18 avril 1961,

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

## ARRÊTE :

## ARTICLE PREMIER

Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'Hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle, sis rue Saint Michel à La Réole (Gironde) figurant au cadastre sous le N° 247 - Section F, pour une contenance de 5 ares, 20 ca, appartenant à M. RICHET François né le 13 juillet 1906 à La Réole, demeurant 10 rue Saint Michel à La Réole, époux de RAYNAUD Marie Jeanne, Joseph, Catherine, Mercédès. L'intéressé en est propriétaire pour l'avoir acquis de M. Coiffard Bernard en 1953.

## ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

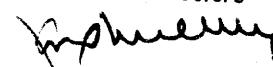
## ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de La Réole et au propriétaire,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 16 JUIN 1965

Pour l'Etat et pour l'Agglomération  
Le Maire des Requêtes au Conseil d'Etat  
Directeur de l'Architecture



Max QUERRIEN